

Un vrai bras de fer pour les intrants

Le Réseau des horticulteurs de Kayes (RHK), au Mali, accompagne la transition des producteurs vers l'agroécologie. Le soutien des pouvoirs publics est indispensable, notamment en ce qui concerne les semences locales et les engrais biologiques. Entretien avec **Ibrahim Sarr**, le directeur du RHK.



Ibrahim Sarr
© A.F.Taisne

Comment le Réseau des horticulteurs de Kayes juge-t-il le soutien que lui apporte l'État malien dans le domaine des intrants, et notamment des engrais ?

L'État n'appréhende pas encore le rôle et la place des cultures maraîchères et fruitières à leur juste valeur. Il considère qu'il doit soutenir en priorité les cultures de souveraineté¹. Les cultures maraîchères n'en font pas partie. Les subventions ciblent essentiellement le riz, le maïs et le coton. Derrière elles, il y a de puissants lobbies, des organisations fortes, qui défendent leurs intérêts. L'État rembourse jusqu'à 50 % du prix aux opérateurs qui préproduisent les intrants, ce qui permet aux paysans de les acheter à moitié prix.

Les subventions favorisent-elles les intrants organiques ?

À l'origine, cette politique ne concernait que les engrais et les pesticides chimiques. Depuis 2015, un certain nombre d'intrants biologiques en bénéficie aussi, notamment la fumure organique. Il aura fallu que le mouvement paysan et, de façon générale, les défenseurs de l'agroécologie mènent campagne pendant trois ans pour y parvenir. Mais là encore, il faut faire la part des choses : il s'agit essentiellement d'intrants biologiques produits de manière industrielle par des multinationales et des investisseurs étrangers. Mettre à la disposition des producteurs des intrants biologiques est positif, mais certains de ceux qui sont proposés contiennent des produits chimiques. C'est dû à la fois à un cahier des charges mal défini et à un manque de contrôle par l'État.

En juillet 2017, le ministère de l'Économie reconnaissait l'ampleur de la fraude sur les engrais subventionnés.

L'État n'a pas mis en place tous les instruments pour surveiller si les engrais destinés à telle région y arrivaient à temps. Souvent des produits censés être livrés en juin, au moment du semis, arrivent au mois d'août quand tout est déjà en place. Ces subventions ne participent pas à la campagne agricole de façon efficace. Certains opérateurs économiques se livrent à toutes sortes de spéculations. Les engrais subventionnés profitent alors plus aux commerçants qu'aux producteurs.

Quelles sont aujourd'hui vos priorités quant au plaidoyer ?

Il faudrait d'abord que l'État étende la liste des cultures qui bénéficient des subventions, notamment aux cultures maraîchères. Il devrait aussi aider les petits producteurs à mettre en place des unités de production d'intrants biologiques, directement sur les exploitations, plutôt que de favoriser encore l'enrichissement des multinationales. En subven-





Marche contre Monsanto en 2015 à Ouagadougou, Burkina Faso
© Autre terre

tionnant une petite unité de production au niveau d'un village, le gain reste dans le pays.

Les réglementations sont-elles plus favorables pour les semences locales?

Dans les faits, pas réellement. Certes on peut produire des semences, on peut les échanger mais la loi ne nous permet pas de les vendre et d'en tirer des revenus. Pour commercialiser une semence, il faut qu'elle soit certifiée par les services de l'État. Or, ces services ne sont pas présents sur l'ensemble du pays et ils ne sont pas suffisamment outillés pour qu'au niveau de chaque territoire, les paysans qui veulent produire et vendre des semences puissent le faire.

Quelles en sont les conséquences pour les paysans?

Le dispositif étatique ne permet pas de produire suffisamment de semences pour l'ensemble des producteurs. Les paysans se tournent alors vers des semences importées que l'on ne peut pas ressemer. Chaque année, ils doivent donc se ravitailler auprès des semenciers. La situation est pire pour les maraîchers: plus de 80 % des semences maraîchères sont importées et extrêmement chères. L'enjeu derrière les semences est clairement financier.

L'État malien octroie-t-il des subventions pour les semences?

Là encore, l'État ne verse des subventions que pour le riz et le maïs hybride. Or, même pour ces productions, que se passera-t-il le jour où les subventions s'arrêteront? Les paysans seront-ils toujours en mesure de se procurer des semences performantes? Une grande bataille doit être menée au niveau de la recherche agronomique africaine pour faire en sorte que nos semences paysannes ne dis-

paraissent pas. Tant que la recherche ne travaillera pas véritablement sur les semences locales, on aura beau crier, les variétés locales ne seront pas valorisées, elles seront prélevées ici, transformées ailleurs et nous reviendront sous forme de semences beaucoup plus chères. L'affaire de l'oignon Violet de Galmi nous rappelle qu'il faut rester vigilant². Nous assistons au pillage de notre patrimoine génétique semencier par des firmes de l'agrobusiness.

Comment les paysans se mobilisent-ils sur ces questions?

Nous ne combattons pas à armes égales avec les firmes multinationales. Un mouvement s'organise à l'échelle ouest-africaine pour la valorisation des semences paysannes à travers l'organisation de foires d'exposition, de rencontres et de débats afin que les paysans puissent se connaître et échanger leurs semences. Le mouvement paysan plaide pour que les semences paysannes soient reconnues au même titre que les autres et puissent être vendues. Enfin, les États doivent adopter une politique de protection contenant des mesures discriminatoires. Par exemple, des taxes plus fortes sur les semences importées et des subventions pour que les producteurs multiplient davantage les semences paysannes. Nous ne sentons pas encore de réelle volonté politique. Ce sont évidemment des discussions très difficiles à mener car les États sont liés par des conventions internationales. Mais le contexte évolue et il faut évoluer avec lui.

| Propos recueillis par David Eloy

1. Cultures entrant dans l'alimentation de la majorité des populations d'un territoire. Pour le Mali, il s'agit du mil, du sorgho, du maïs, du riz. 2. Dans les années 1990, Tropicasem, filiale sénégalaise de l'entreprise française Technisem, a voulu breveter le Violet de Galmi, une variété d'oignon très répandue dans la sous-région.

+ de
80%
des semences
maraîchères sont
importées